

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 16 juillet 2021

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, DOUCET, PERRAULT, PERRON, VIGNAUD, MMES BOULINEAU, LIDDLE, THAUVIN.

Etait excusé :

Etait absent : M. CHABOISSON

Le vendredi 16 juillet à 18 heures 30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE, a ouvert la séance et Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les loyers des logements de l'ancienne école et celui du 5 rue du château sont révisables au 1^{er} juillet de chaque année et propose de ne pas délibérer comme précédemment, compte tenu du fait que les baux prévoient la clause de révision annuelle des loyers avec pour référence l'indice communiqué chaque trimestre par l'INSEE. En conséquence, il établira un simple certificat administratif en vue de la révision à appliquer au 01/07/2021.

Il propose le même procédé pour la révision du loyer du logement du 7 rue de l'Eglise au 01/08/2021.

Délibérations :

- Sentier du peintre Jean Dufy :

Le coût de droits de reproduction des œuvres de l'artiste sur les panneaux du parcours ayant été sous-estimé, il est nécessaire de porter la prise en charge communale finale à 2000 € et de procéder à un virement de crédits de 3000 € en investissement afin de pouvoir régler toutes les dépenses TTC relatives à ce projet, avant encaissement des subventions obtenues.

Par ailleurs, Monsieur Bailly, galériste et auteur de 2 volumes du catalogue de l'œuvre de Jean Dufy, souhaite prendre en charge un panneau du parcours. Si la réalisation matérielle du panneau retenu lui sera directement facturée, les droits de reproduction le seront en globalité à la commune, ce qui conduira à émettre un titre de remboursement de ces droits auprès de Mr Bailly.

Mairie de **BOUSSAY**

A ce jour les panneaux sont réalisés et livrés. Ils seront posés la semaine prochaine, afin de pouvoir proposer ce parcours artistique aux usagers de la voie verte, le signallement de ce sentier apparaissant sur le panneau de présentation de Boussay à Humeau. Il restera à réaliser le fléchage, la plaque indicative de la tombe dans le cimetière, et la plaque à poser sur la maison Dufy à la Boissière, sous réserve de l'accord de la propriétaire.

Une inauguration du sentier Jean Dufy est prévue début septembre.

- Eoliennes :

Monsieur le Maire indique qu'il est souvent sollicité par des sociétés de construction et d'exploitation d'éoliennes et qu'il souhaite s'appuyer sur une position claire et ferme du conseil municipal pour pouvoir y répondre.

Le conseil, après discussion sur les différents arguments avancés, a voté à bulletin secret sur les termes de la délibération, et émis un avis défavorable concernant tout projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal et dans les communes limitrophes, tout en demandant au maire de néanmoins accepter le dialogue avec les sociétés. Cette délibération fera l'objet d'une révision annuelle.

Informations :

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des projets d'investissement :

- Sécurité routière : il est décidé d'acquérir un radar pédagogique mobile afin de pouvoir, dans un premier temps, sensibiliser les automobilistes et les faire ralentir. Il sera principalement installé à l'entrée du bourg en venant de la Croix Gillette et aux Délices à l'entrée de Preuilly.
- Halle : dans l'attente de la réponse de l'association 1000 cafés, il semble urgent avec l'ouverture au public de la voie verte d'installer des arceaux à vélos à proximité de la halle festive, mais aussi à la hauteur de la grille d'entrée du Château. Ces investissements seront réalisés rapidement.
- Chauffage mairie : Le diagnostic énergétique a été réalisé et les travaux auront lieu dès réception de l'arrêté de subvention DETR.
- Le tracteur tondeuse est commandé et en attendant sa livraison prévue pour septembre, un matériel du même style sera prêté par l'entreprise.
- Les devis des travaux de voirie prévus à la Camusarderie, au carrefour de la RD 725 et de la route de la Tuilerie, à la PASTIÈRE et sur la route de la Maison Colin / L'Étang sont signés.

Mairie de **BOUSSAY**

- La bâche incendie de l'Etang est réalisée, il ne reste plus qu'à finaliser les modalités de remplissage.

Monsieur le Maire fait ensuite un compte-rendu de la réunion organisée par le groupement de gendarmerie et fait part du nouveau dispositif de nuit, basé sur une mutualisation des interventions avec plusieurs brigades.

Il résume également les informations obtenues lors d'une réunion organisée par la sous-préfecture concernant les emplois aidés. Si ces formules sont souples et intéressantes financièrement pour les collectivités, elles sont aussi contraignantes par le nécessaire encadrement et la formation du contractuel recruté.

Monsieur Salais fait part des décisions prises lors du de la dernière réunion du SIVOM des 2 rivières avec changement du tractopelle. Il donne aussi les informations de la commission communautaire rivières avec accueil de 3 stagiaires chargés du suivi de la qualité de l'eau et la proposition d'adhésion de la communauté pour la lutte contre les ragondins sur tout le territoire.

Il fait aussi part de l'inondation du chemin des pêcheurs lors des dernières fortes pluies, mettant en exergue le rôle essentiel des propriétaires de moulin.

Monsieur Dupuis fait un compte-rendu de la conférence des maires au cours de laquelle il y a eu présentation de projets avec hydrogène, dont l'expérimentation du train Loches-Tours.

Monsieur Perron rappelle le problème de parking à la Boissière pour lequel Monsieur le Maire souhaite engager des discussions avec les riverains, tout en reconnaissant la difficulté à trouver une solution.

Monsieur le Maire termine la réunion en donnant des informations sur l'ouverture et la fermeture du cimetière et de l'Eglise en l'absence de Gilou.

La séance a été levée à 20 heures 10.

Boussay, le 26 juillet 2021.



Le Maire,
Marc de BECDELIEVRE